



Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance
sur les impacts environnementaux du site industriel de Prony Ressources Nouvelle-
Calédonie

Compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2022

Le comité d'information, de concertation et de surveillance (CICS) sur les impacts environnementaux du site industriel de Prony Ressources Nouvelle-Calédonie s'est réuni le 30 novembre 2022 dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud de 7h30 à 13h15. La liste des participants est fournie en annexe 1. Les présentations faites en réunion sont jointes en annexe 2 du présent compte-rendu.

I. Ouverture de la séance par Philippe BLAISE, 1^{er} Vice-président

Monsieur Philippe BLAISE, qui préside le CICS en tant que 1^{er} Vice-président de l'assemblée de la province Sud ouvre la séance par la présentation des experts scientifiques aux coutumiers. Un geste coutumier est réalisé par la province Sud. Monsieur John-Rock TINDAO, président du conseil de l'aire Djubea Kapone, fait part de ses remerciements. Monsieur BLAISE rappelle l'ordre du jour avant de faire part du nouvel arrêté pris par la présidente de l'assemblée de la province Sud encadrant le surnageant du bassin KO2.

Monsieur BLAISE invite les membres du CICS à se présenter lors d'un tour de table.

Monsieur BLAISE apporte les réponses aux 4 questions non répondues de la dernière rencontre lors du CICS du 26 octobre 2022, à savoir :

- Le classement SEVESO : après un rappel de la fonction de cette directive européenne, il rappelle qu'elle n'est pas transposable en l'état puisqu'en Nouvelle-Calédonie il s'agit d'une compétence partagée par le gouvernement (DSCGR) et l'Etat (procédures contentieuses), mais que le code de l'environnement de la province Sud en présente une déclinaison, notamment sur l'information du public ;
- Le réseau de surveillance sismique : il annonce l'envoi d'un courrier de la présidente de la province Sud au président du gouvernement, sur le maintien et le développement d'un réseau de suivi ;
- La plateforme de mise à disposition des données : il précise que la société PRNC a donné son accord de principe pour la mise à disposition de l'ensemble des données diffusables, et que la mise en œuvre de cette plateforme revient à l'industriel ;
- Le partage des informations aux parties prenantes : il expose la possibilité de contacter les membres du CICS dans un format restreint, afin de transmettre le plus rapidement possible les informations relatives à un potentiel incident dans des délais adaptés aux types d'incident, telles que les mesures de remédiation

mises en place.

Monsieur Raphael MAPOU, porte-parole de l'ICAN, remercie pour les réponses apportées. Il interpelle sur la nécessité de mettre rapidement en place la plateforme d'accès aux données rapidement, et revient notamment sur le CICS restreint. Il précise que les employés de PRNC sont en partie la population du Sud et qu'ils sont à ce titre les premiers informés d'un incident. Il remet alors en cause l'utilité d'un format CICS visant à informer au plus tôt, dont la mise en place prend quelques jours, À ce titre, il demande qu'un état des lieux soit réalisé sur site par les inspecteurs et l'Œil-NC ou CCCE pour constater le problème.

Monsieur André VAMA, président de l'Observatoire de l'Environnement de la Nouvelle-Calédonie (ŒIL), réitère l'importance de transparence de la gouvernance et des moyens pour avancer ensemble.

Madame Vaïana TIAORE, représentante de l'association Corail Vivant-terre des hommes, alerte sur la réponse apportée par Monsieur MAPOU qui exclut certains membres du CICS si ne sont présents que l'Œil-NC et le CCCE, et soutient la création d'un CICS au format restreint en cas d'incident.

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL, directeur de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie, présente le déroulé de présentation des études et rappelle que Green Cross a été mandatée pour la revue des études et la consultation de la population.

Monsieur Nicolas IMBERT, directeur de Green Cross France, rappelle que Green Cross est une association type loi 1901 et fait part des points de vigilance dans les présentations qui vont suivre.

Monsieur BLAISE, invite l'ensemble des membres à interroger les experts en cas d'incompréhension pour éviter toute mauvaise interprétation.

I. Expertise n °6 (réseau de surveillance)

Monsieur IMBERT indique que pour cette expertise les experts ont répondu à toutes les questions posées.

Monsieur Fabien ALBOUY, directeur de l'Œil-NC, interroge sur la prise en compte du fond documentaire de l'Œil-NC. Il s'étonne de leur non-association à la réalisation de ces études.

Monsieur Geoffroy BOISSARD (BRGM), précise que les données de l'Œil-NC ont été prises en compte et rejoignent leurs conclusions.

Monsieur SAUSSOL, précise que le travail de l'Œil-NC a été pris en compte pour la révision des arrêtés qui seront affinés suite au rendu des expertises.

Madame Nina JULIE, élue de l'assemblée de la province Sud, exprime sa déception concernant la restitution trop synthétique de cette étude. Elle précise que les données de la qualité de l'air sont non pertinentes car réalisées sans faire référence à la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie (délibération de 2017 puis arrêtés de 2021). Elle annonce que les recommandations faites par SCAL'AIR sont prises en compte pour la plupart.

Monsieur Hafid BAROUNI (INERIS), précise qu'il rejoint l'avis de SCAL'AIR concernant la suppression de la station de suivi de Port-Boisé. Il rappelle qu'il a demandé à son équipe de regarder les informations disponibles sur le site de l'Œil-NC.

Madame Martine CORNAILLE, présidente de l'association Ensemble Pour La Planète (EPLP), relance sur sa proposition d'ouverture des séances du CICS au public, et dénonce le manquement de communication des études et rapports en amont et du compte rendu du précédent CICS (septembre 2022). Elle fait part de sa déception vis-à-vis de l'utilisation de données provenant de PRNC. Elle interroge les experts sur la prise en compte des suivis volontaires (non-réglementaires) réalisés par PRNC. Enfin, elle demande quel seuil a été pris en compte pour l'impact de la qualité de l'air sur la végétation particulière des maquis miniers (SO2).

Monsieur BLAISE rappelle l'importance de la sérénité de ces rencontres, et l'impossibilité d'y inclure d'autres personnes que les membres qualifiés composant le CICS.

L'expert INERIS rassure quant à l'analyse critique des experts, l'exhaustivité des réponses, la vigilance et l'attention portées sur les études.

Madame CORNAILLE s'interroge sur la communication des suivis (auto-surveillance).

Monsieur Denis LOUSTALET, directeur hygiène, sécurité, risque opérationnel et environnement de Prony Ressources NC, répond que tous les suivis (réglementaire et non-réglementaire) ont été transmis.

Monsieur SAUSSOL répond à la question relative à l'impact de la qualité de l'air sur la végétation en expliquant que des études ont été réalisées.

Monsieur Yann VESSILLER (PRNC) précise que des études de fulmination (exposition de la végétation à différentes concentrations de SO₂) ont permis d'affirmer la pertinence des seuils réglementaires sur la végétation.

Monsieur ALBOUY remet en question la robustesse statistique des réseaux de surveillance, notamment concernant le milieu biologique marin pour lequel les 14 stations de suivi ne permettent pas de tirer de conclusions.

Monsieur Geoffroy BOISSARD (BRGM) ne se prononce pas au titre des suivis marins (autre expert), mais précise que des recommandations pour l'ajout de points de suivis complémentaires pour les eaux souterraines ont été émises.

L'expert INERIS indique que la société CREOCEAN a émis des recommandations en ce sens, afin d'avoir une meilleure puissance statistique (réplication).

II. Expertise n °3 (Infiltrations/résurgences)

Monsieur IMBERT indique que pour cette expertise les experts ont répondu à toutes les questions posées. Il appelle l'attention des membres sur les valeurs de référence et normes applicables au regard de l'étude.

Madame CORNAILLE interroge sur la durée de vie potentielle de la géomembrane et sur l'évolution de la situation à prévoir.

Monsieur Jean-François VERNOUX (BRGM) explique que la géomembrane répond aux normes et que sa durée de vie est très longue. Il explique que de manière générale, il est difficile de prévoir l'évolution de cette dernière, mais qu'il est possible de suivre son évolution via des mesures indirectes (conductivité), tel que le fait déjà PRNC avec des mesures en temps réel.

Monsieur Hafid BAROUNI (INERIS), précise qu'il a réalisé une thèse sur les géomembranes et que les géomembranes en PEHD ont une durée de vie très longue et sont notamment utilisées dans des contextes où les températures et agressions chimiques sont beaucoup plus intenses que pour KO2 (centres d'enfouissement). Il indique que l'utilisation de ce type de géomembranes pour des bassins est reconnue (Canada) et affirme que le système de drainage accouplé à cette dernière est pertinent et durable.

Monsieur MAPOU relance sur la question des solutions à apporter pour le contrôle des fuites (celle en cours et celles à venir).

Monsieur VERNOUX, explique qu'une vidange partielle du bassin et le stockage des résidus à sec permettra de diminuer la pression d'infiltration.

Monsieur VAMA, interroge sur la fuite actuelle qui persiste au niveau des drains.

Monsieur BLAISE indique que ce sujet est prévu à l'ordre du jour de ce CICS.

Madame Fatima LACHAIZE, directrice process et innovation de Prony Ressources NC, rappelle que sous la

géomembrane, un système de drainage permet de récupérer les fuites, notamment par le biais de quatre conduites qui débouchent sur un bassin de collecte faisant l'objet d'entretiens et d'inspections.

Monsieur Jean-Luc FOLIO (PRNC) explique qu'il y a deux types de fuites, les quotidiennes et les particulières. Les premières représentent un très faible débit, cependant elles sont détectables avec les mesures de conductivité réalisées en aval.

Monsieur SAUSSOL résume en rappelant que la géomembrane ne permet pas de n'avoir aucune infiltration et que cela est connu depuis sa mise en place car inhérent à sa conception. Que lesdites fuites sont récupérées par le système de drainage puis captées, et que ces dernières sont limitées au vu du panache de dispersion (périmètre restreint). Enfin, il demande la confirmation à l'expert que le dispositif est conforme à l'état de l'art, ce que monsieur VERNOUX confirme.

Madame CORNAILLE s'interroge sur l'état des drains et la durée de résidence des eaux souterraines.

Monsieur VERNOUX précise que l'évolution du panache reste limitée : l'évolution spatiale reste à proximité de la source et l'évolution temporelle montre des concentrations moindres que celles modélisées. Il explique que les éléments chimiques sont très lents à s'infiltrer.

Madame Béatrice PIERRE, présidente de Prony Resources NC, conclut sur le fait que le système de drainage complète la membrane et que tout fonctionne tel que supposé lors de la conception de l'ouvrage.

Monsieur LOUSTALET rappelle que lors du dernier CICS du 26 octobre, les experts ont confirmé le fonctionnement de la berme en condition drainée.

Monsieur ALBOUY questionne sur la caractérisation du panache de l'autre côté de l'ouvrage (côté ouest).

Monsieur VERNOUX répond que l'expertise se base sur le réseau de suivi actuel.

III. Expertise n °5 (Perturbation des eaux par l'exploitation)

Monsieur Ricardo PELLETIER (CCCE) pose la question de la restriction du débit de la Wadjana abordé précédemment lors d'une commission minière, et demande si le captage sera impacté, ainsi que la rivière Tru.

Monsieur Adrien SELLES (BRGM) répond que le débit sera réduit de 16% mais que le captage et la Tru sont en dehors de la zone de rabattement du pire scénario et confirme alors l'absence d'impact.

Monsieur VAMA rappelle qu'initialement il était question d'une réduction de 5%. Il se dit non rassuré et rappelle que la zone tampon demandée n'est pas mise en place. Il sollicite ainsi la suite et la complémentation des études par l'industriel et les administrations.

Madame CORNAILLE s'étonne des études manquantes et de la délivrance des autorisations malgré les lacunes, ainsi que de l'abandon du projet de comblement de la fosse minière.

Monsieur SELLES explique que d'un point de vue scientifique, ce site est l'un des plus fourni en données au niveau international, ce qui permet d'affirmer certains points et d'entrevoir des améliorations.

Madame TIAORE fait part de son inquiétude quant à la proximité du trou du tahitien et le projet « KO4 ».

Monsieur SELLES rappelle la mise en place d'un réseau de suivi anticipé pour le projet initial KO4 (abandonné à ce jour) et la réalisation d'études sur ce site du trou du tahitien, mais que la dynamique de ce secteur reste compliquée. Il précise qu'il n'y a pas d'impact à prévoir sur le trou du tahitien en l'état, mais que si le projet KO4 redevient d'actualité, alors un suivi amélioré devra être mis en place.

Monsieur MAPOU raconte une anecdote des anciens sur le lien entre les eaux souterraines du grand lac et la passe de la Havannah. Il demande alors de compléter les études. Il rappelle que la zone tampon autour de la

Wadjana a notamment été sollicitée pour limiter les impacts de l'érosion (infiltration, éboulements).

Monsieur TINDAO remercie les experts pour le travail fourni, il invite à consulter les anciens pour des conseils et outils coutumiers.

IV. Expertise n °4 (émissaires)

Madame Lauriane GREAUD (INERIS) précise les notions de court terme (quelques années) et long terme (décennie).

Madame CORNAILLE demande si l'étude a pris en compte l'absence d'étude écotoxicologique réelle sur l'effluent (à ce jour simulation par reconstitution). Elle interpelle sur la nécessité de mesurer la consommation des populations, et demande à ce qu'un aspect qualitatif soit pris en compte dans les suivis, notamment le succès reproductif de certaines espèces.

Madame GREAUD répond ne pas avoir pris en compte cette problématique.

Messieurs Nicolas CHARPIN (BRGM) et Pascal PANDARD (INERIS) précisent que des recommandations ont été émises afin de reprendre les études débutées en 2007/14 et de réaliser des batteries de tests à différentes échelles de temps sur certaines espèces, permettant de suivre le milieu au plus près.

L'INERIS rappelle la dispersion rapide des polluants rejetés dans la passe de la Havannah d'après les travaux de courantologie. Malgré cette dispersion, des tests écotoxicologiques sont recommandés car ils permettent d'obtenir des résultats plus rapidement que des études sur les populations dans le milieu et de pouvoir anticiper. Ces tests restent difficiles à mettre en place.

Madame CORNAILLE interroge sur le potentiel de perturbation endocrinienne et l'impact sur la reproduction.

L'INERIS explique qu'il n'y a pas de perturbateur endocrinien dans les polluants présents dans l'effluent et que, compte tenu de la nature des éléments, il s'agit plutôt de toxicité générale.

Monsieur ALBOUY rappelle que des prélèvements de sédiments ont été réalisés l'an dernier pour tester les polluants particuliers et poursuivre les recherches sur les cours d'eau. Il confirme l'absence de perturbateurs endocriniens dans les polluants organiques.

Monsieur MAPOU précise qu'il y a trois types de rejets :

- Au niveau de la Kwé, polluée par les stériles de la mine et polluants de KO₂, l'exutoire met en évidence un fort impact (flore, faune et corail). Il demande si des suivis permettent de mettre en évidence ces polluants.
- Au niveau de la Havannah : malgré les courants puissants permettant la dispersion, il interroge sur le suivi de l'évolution de la biodiversité martine. Il rappelle qu'initialement il était prévu de rejeter dans la fosse marine sans traitement, ce qui n'a pas été fait vu le contexte immédiat de l'usine.
- Au niveau du creek Baie Nord : permet le renforcement du réseau de suivis.

L'INERIS indique que des recommandations de suivis ont été émises pour renforcer le suivi sédimentaire, pour espérer distinguer et identifier les impacts naturels et industriels.

Monsieur ALBOUY précise qu'un réseau complémentaire de suivi est assuré par d'autres acteurs que PRNC et qu'il faut s'interroger sur l'intégration de ce dernier.

Madame TIAORE s'interroge sur l'arrêt des études d'écotoxicologie, et demande la reprise de ces études démarrées en 2005/2007.

V. Expertise n °7 (santé)

Monsieur SAUSSOL invite PRNC à apporter des explications concernant les valeurs afférentes aux visites

médicales relevées par Green Cross.

Monsieur LOUSTALET répond que l'accès au site a été perturbé fin 2020-début 2021, en plus des mesures de sauvegarde et de la période Covid. Ainsi, les employés n'ont pas pu réaliser leurs visites médicales à temps, ce qui perturbe les données de cette période. Ceci étant la situation est revenue à la normale à date.

Madame CORNAILLE exprime sa déception du fait que les membres du CICS n'aient pas été informés du choix des prestataires, tel que convenu lors de la table ronde. Elle précise que le pic d'absence de 2019 relevé par le médecin ne correspond pas à la période d'invitation à s'éloigner du site suite au mouvement syndical.

Madame JULIE s'interroge sur l'origine des informations sur la qualité de l'air. Elle précise que les mesures ne sont pas récentes et que les documents semblent obsolètes (anciens ou erronés).

Il est précisé que les valeurs correspondent aux mesures des polluants dans les fluides corporels des employés et non des polluants dans l'air ambiant.

Madame JULIE demande comment les recommandations émises et transmises seront mises en place.

Monsieur SAUSSOL répond qu'un premier temps sera nécessaire pour la prise de connaissance de ces recommandations. Il précise que l'administration reste ouverte aux observations et contributions complémentaires aux recommandations des experts. Il explique que la suite consistera à traduire ces recommandations en textes réglementaires.

Monsieur Laurent LHERMITTE (Corail Vivant - terre des hommes) regrette que les CICS ne soient pas publics. Il questionne sur la suppression du point de suivi au niveau de Port Boisé et demande si les engins de mines sont pressurisés et filtrés.

Madame PIERRE répond devoir se renseigner concernant les équipements des engins miniers, tout en précisant que les mesures de sécurité vis-à-vis du personnel et l'entretien des engins sont fondamentaux.

Monsieur BLAISE rappelle que le comité est sélectionné pour la représentativité du public et qu'il est impossible d'organiser ces réunions sereinement en présence d'un public nombreux. D'autre part, il ajoute qu'il est aussi de la responsabilité des membres du CICS de relayer l'information au public.

Madame TIAORE demande pourquoi a été refusée la transmission des études en amont de la réunion.

Monsieur BLAISE répond qu'il est préférable que les expertises soient présentées par les experts, afin d'éviter toute mauvaise interprétation et en assurer la bonne explication.

Madame JULIE s'interroge sur les critères sélectionnés dans l'étude épidémiologique (maladie à long terme plutôt que symptômes). Elle rappelle l'étude épidémiologique faite sur Nouméa qui incluait des critères de surveillance plus légers et à plus court terme. Elle mentionne également les deux alertes au nickel, car il n'y a pas de seuil réglementaire.

Monsieur Pascal DE GUIDICI (SEPIA Santé) précise que le travail réalisé sur Nouméa se base sur une étude de type panel sur des enfants qui a été construite de bout en bout par le bureau d'études, alors que l'expertise relative à PRNC se base sur les données disponibles. Dans une étude panel, la population est testée quotidiennement, puis une comparaison aux observations est réalisée, permettant ainsi d'éviter les facteurs de confusion, car chaque personne est son propre témoin. Concernant le seuil d'alerte nickel, il explique qu'un employé avait été contrôlé avec un taux de nickel dans les fluides corporels supérieur à la normale et qu'il a été écarté de son poste par précaution le temps d'un retour à la normale de son taux.

Monsieur MICHEL résume les étapes à suivre :

- Prise de connaissance des expertises, puis un temps de questions et d'échanges ;
- Prise de connaissance de la DIMENC des recommandations et des contributions pour étudier le cadre réglementaire ;

et demande si le CICS sera réuni pour une présentation des projets d'arrêtés avant leur adoption.

Monsieur BLAISE précise qu'au-delà des actes réglementaires, il y a également la responsabilité sociale de l'entreprise. Il explique qu'à la suite de ce CICS, un compte rendu sera transmis par Green Cross, puis par l'administration. Monsieur BLAISE conçoit que le CICS se réunisse en amont de la signature de l'acte, toutefois il précise que l'exécutif est décisionnaire sur la signature de l'acte, et qu'il pourra être ajusté selon les contraintes réglementaire ou de l'industriel.

Monsieur MICHEL répond avoir conscience de ces éléments, mais demande si le CICS sera réuni pour une discussion autour de l'arrêté.

Monsieur BLAISE rappelle que les CICS sont issus d'accords entre parties prenantes et qu'ils ont été honorés.

Monsieur VAMA invite à prévoir le planning et la mise en œuvre des mesures de façon commune.

Monsieur Raphael MAPOU précise qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue. Il dit qu'à ce jour se pose la question des moyens (notamment financiers) donnés aux collectivités et de l'engagement de l'industriel. Il exprime le souhait que la collectivité s'engage pour le respect de la bonne mise en œuvre et à organiser le prochain CICS au premier trimestre 2023 pour discuter des moyens à mettre en œuvre.

Monsieur VAMA interroge la province et PRNC au sujet des moyens qui seront alloués à l'Oeil-NC.

Monsieur IMBERT précise que les présentations ont été finalisées très récemment et qu'elles ont été transmises en direct. Il rappelle que les présentations sont des synthèses des rapports et non les rapports en entier et qu'un temps d'analyse est nécessaire. Il rejoint Monsieur MAPOU pour un prochain rassemblement en mars 2023, afin d'élaborer un plan d'action avec les membres du CICS, coordonné par la DIMENC.

Monsieur Jean-Noël PEZANT (Association des citoyens montdoriers) s'interroge sur la coordination des acteurs (associations, industriel, administration) et fait part de son étonnement sur les acteurs associatifs qui gravitent autour de l'usine. Il rappelle qu'il s'agit d'un site à risque et demande que des moyens de communication soient mis en place et que la gouvernance de ces derniers soit précisée.

Monsieur BLAISE explique que le CICS permet de s'assurer du respect des engagements de l'industriel. Il précise que la prochaine rencontre sera dépendante de la bonne prise de connaissance des rapports et recommandations émises et prévoit une échéance d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2023. Il rappelle que la communication est notamment assurée par les membres du CICS qui ont tous accès aux études (création d'un répertoire en ligne). Il appelle à la plus grande lucidité au vu de nos lectures différentes de ces études et à la responsabilité de chacun (notamment politique et juridique).

Monsieur SAUSSOL précise que l'administration ne prend pas de décisions mais éclaire les décisions politiques. Il précise que les recommandations seront évaluées et que les plus à même d'être prescrites le seront sans attendre.

Monsieur BLAISE invite PRNC à présenter le point de situation KO2.

Monsieur SAUSSOL rappelle qu'un arrêté complémentaire a été adopté par la présidente de la province Sud au vu des soucis techniques rencontrés sur l'émissaire et à la fuite du bassin KO2. Il introduit le plan de gestion du surnageant de PRNC définissant 3 seuils et les mesures correctrices afférentes.

VI. Présentation PRNC émissaire/KO2

Madame CORNAILLE demande où en sont les travaux du projet Lucy, notamment le confortement de la berne.

Madame PIERRE répond que les travaux sont en cours et devraient se terminer en 2023 avant de pouvoir démarrer le confortement de la berne.

Madame CORNAILLE demande à la DIMENC si le retard pris par l'industriel est acceptable.

Monsieur SAUSSOL rappelle qu'il n'y a aucun risque imminent sur la stabilité de l'ouvrage, et qu'un arrêté complémentaire est en cours avec de nouvelles dispositions pour encadrer l'installation au mieux.

Monsieur BLAISE rappelle que le renforcement du réseau sismique est de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant l'émissaire :

Madame CORNAILLE s'interroge sur la gestion de l'émissaire et des bulles visibles. Elle fait part d'un ouï-dire comme quoi l'émissaire aurait bougé et qu'une seconde fissure serait apparue.

Monsieur LOUSTALET précise qu'aucune fissure supplémentaire n'est survenue. Il explique que les événements ont été installés le long de l'émissaire, afin de permettre à l'air dissout de s'évacuer.

Monsieur LHERMITTE demande si la géolocalisation des événements peut être communiquée et si des capteurs sismiques sont au pied de la berne.

Monsieur LOUSTALET dit que la position des événements a déjà été discutée lors d'un précédent CICS.

Monsieur Philippe BLAISE invite les membres à conclure.

Monsieur Guillaume KOUATHE (Mairie IDP) remercie et souligne l'importance du travail commun, permettant notamment une meilleure compréhension de tous. Il exprime le souhait que les recommandations soient mises en œuvre pour un meilleur avenir pour les générations futures et pour une meilleure économie.

Monsieur Philippe BLAISE clôt la séance en remerciant les membres du CICS de leur présence et de leur participation.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes à la réunion du CICS du 30 novembre 2022

Monsieur Philippe BLAISE, premier Vice-président de l'assemblée de la province Sud

Monsieur Jean-Paul CABANAS, conseiller du premier Vice-président de la province Sud

Madame Martine CORNAILLE, présidente de l'association Ensemble Pour La Planète (EPLP)

Monsieur Bertrand COURTE, Vice-président du MEDEF-NC

Monsieur Martin CROIBIER, inspecteur environnement du bureau des impacts de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR/BI)

Monsieur Cameron DIVER, directeur du cabinet de madame Sonia BACKES, présidente de l'assemblée de la province Sud

Monsieur Gabriel DREMON, Adevy, président de l'association développement de Yaté

Monsieur Yannick FALELAVAKI, représentant du personnel de Prony Resources New Caledonia

Madame Florence FRERE, chargée d'études et représentante de la FINC.

Madame Delphine GERY, inspectrice ICPE à la DIMENC

Monsieur Tanguy GIBAND, service mines et carrières à la DIMENC

Monsieur Antoine GUYONNEAU, responsable du bureau des impacts de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR/BI)

Monsieur Patrice HERVOUËT, chef du service de la Gestion et de la Préservation des Ressources de la direction du développement durable des territoires (DDDT/SGPR)

Monsieur Nicolas IMBERT, directeur de Green Cross (GFFT)

Monsieur Gabriel KAATEU, 5ème adjoint de la mairie de l'Ile des Pins

Madame Fatima LACHAIZE, directrice Process & Innovation de Prony Resources New Caledonia

Monsieur Franck LADRECH, directeur adjoint de la DAEM, province Sud

Monsieur Denis LOUSTALET, directeur hygiène, sécurité, risques opérationnels et environnement de Prony Resources New Caledonia

Monsieur Raphaël MAPOU, président du comité Rheebe Nùu

Monsieur Siléva MAPOU, président du Comité Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE)

Monsieur Philippe MICHEL, élu de l'assemblée de la province Sud, membre du CICS

Monsieur Bastian MORVAN, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur Jean-Michel N'GUYEN, responsable permis de Prony Resources New Caledonia

Madame Patricia NEWEDOU, commune de Yaté

Monsieur Sylvain PABOUTY, président de la commission environnement de la province Sud

Monsieur Julien PAILHERE, directeur de cabinet du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Monsieur Nicolas PEBAY, directeur du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur Ricardo PELLETIER, Coordinateur du Comité Consultatif Coutumier Environnemental (CCCE)

Monsieur Jean-Noël PEZANT, membre de l'association des citoyens montdoriens

Madame Béatrice PIERRE, présidente de Prony Resources New Caledonia

Madame Lucile PILLOT, Green Cross (GFFT)

Monsieur Jean-Yves SAUSSOL, directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

Madame Erica TAOFIFENUA, Prony Resources New Caledonia

Madame Vaïana TIAORE, présidente de l'association Corail vivant - terre des hommes

Monsieur André VAMA, président du comité Rheebeu Nùu et de l'Observatoire de l'Environnement de la Nouvelle-Calédonie (ÆIL)

Monsieur Christophe VERGES, secrétaire général adjoint (SGA-TE) de la province Sud

Monsieur Geoffroy WOTLING, chef du service de l'eau de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)